

Monsieur le Préfet,

Le projet de construction de l'usine de Tri Mécano-Biologique méthanisation (UTV 65) sur la commune de Bordères sur l'Echez suscite le mécontentement et la colère de ses habitants, des citoyens, des villages voisins et de ceux de Tarbes-Nord.

Ce projet d'un montant de 47,5 millions d'euros, avant les dépassements habituels va sur-endetter le département. Et pour nous, futurs riverains, il s'agit :

- **DE LA CERTITUDE D'ODEURS INSOUTENABLES ET DE PRESENCE DE MOUCHES** constatées jusqu'à plusieurs kilomètres à la ronde les trois quart du temps,
- **DE LA POSSIBILITE** non niée, mais sous-estimée, **D'ACCIDENT GRAVE TYPE AZF**, la maîtrise du biogaz étant imparfaite,
- **DE LA CERTITUDE DE DEGRADATION DU CADRE DE VIE, DE LA QUALITE DE L'AIR, DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE COMMERCE**, autour de la future usine,
- **DE LA CERTITUDE DE LA DEVALUATION DE NOS BIENS**, appartements, maisons, commerces, locaux d'entreprise, terrains, dans cet environnement.

Associé à tout cela, les 47,5 millions d'euros du projet de Bordères sur l'Echez, avant les suppléments et dépassements de budget habituels dans le BTP, aboutiraient à un gâchis de fonds publics investis hâtivement dans un procédé voué à un échec industriel et financier.

Ce type d'usine - *méthanisation des Ordures Ménagères Résiduelles issues du Tri Mécano Biologique* - est désormais interdit en Allemagne et en Europe du Nord et n'est plus concevable qu'en France et en Espagne où les réglementations ne sont pas encore adaptées aux préconisations européennes.

Ses nuisances, son bilan financier négatif, son impact écologique désastreux, ont été soulignés par les rapports de la Cour des Comptes et particulièrement de la Chambre régionale des comptes du Languedoc Roussillon.

Partout, ces usines sont présentées par leurs promoteurs comme la solution d'avenir au traitement des déchets, en tant qu'alternatives à la mise en décharge et à l'incinération, produisant en plus du gaz et du compost, à partir de nos poubelles de tous les jours.

Mais lorsque l'on regarde les usines existantes, les rapports officiels, les études techniques, les travaux réalisés par les associations de défense de riverains et de défense de l'environnement, les avis du monde agricole, le témoignage d'élus de tous bords, le vécu et le témoignage des riverains, ainsi que les articles de presse, la réalité est bien différente.

A partir de tous ces éléments, il apparait que les usines de TMB-Méthanisation sont :

Un désastre agricole et alimentaire :

- Le digestat, dont l'épandage est prévu sur les terres agricoles (interdit chez nos voisins européens), est toxique, porteur de métaux lourds, plastiques et verres. Les terres agricoles seront irrémédiablement souillées. Et même mélangé à des déchets verts pour arriver à la norme Française NFU 44 051, nous trouverons, pour un mètre cube de compost, l'équivalent de 2,7 kg de plastiques et 5 kg de verre et métaux, ainsi que d'autres contaminants dangereux, comme des métaux lourds (mercure, cadmium, etc.)...

Un désastre environnemental :

- Les usines de TMB-Méthanisation ne sont pas plus une alternative à l'incinération qu'à la mise en décharge et n'en diminuent quasiment pas la part, contrairement aux exigences européennes et nationales.
- Avec le bouchage récurrent des digesteurs, la matière fermentescible n'est plus traitée et doit être enfouie brute en décharge. Et là encore nous nous trouvons en contradiction avec les exigences européennes et la sauvegarde de l'environnement.
- La filière de la méthanisation va être totalement décrédibilisée, alors que cette filière est prometteuse, lorsqu'elle traite des bio déchets (déchets organiques triés à la source, jamais mélangés avec des plastiques, verres, métaux lourds...), loin de toute habitation (en raison des nuisances et risques d'accident et/ou de dysfonctionnement industriel).
- Ces usines sont contraires au recyclage et à la valorisation des déchets, empêchant le développement du tri à la source, seule solution pour permettre une gestion durable et satisfaisante de nos déchets.

Un désastre social et humain :

- Ces usines sont sources de nuisances olfactives et auditives récurrentes. Les impacts sont ressentis sur une très grande périphérie.

Outre la pénibilité de ces nuisances, ces dernières ont de très graves conséquences :

- Sur le plan sanitaire (problèmes endocriniens révélés, problèmes respiratoires, etc...), la santé des habitants et travailleurs riverains, ainsi que des employés de l'usine, étant altérée.
- Une atteinte à la valeur des biens immobiliers des habitants et entreprises riverains de l'usine.
- Les entreprises riveraines de ces usines se délocalisent. Seules, celles qui ont la même vocation, s'installent à proximité, augmentant davantage les nuisances.

Un scandale sécuritaire :

- Ces usines sont des usines à gaz au sens propre du terme. Des risques très importants d'accidents industriels, incendies, explosions ont été constatés sur de nombreuses usines en France. La vie de milliers de riverains peut-être menacée lorsque ces usines sont construites à proximité des habitations et autres lieux de vie.

Un scandale financier :

- Sur les usines existantes, le dépassement de budget est compris entre 50% et 120%.
- Afin de pallier aux nuisances occasionnées, des dizaines de millions d'euros sont dépensés systématiquement, sans résultat probant.
- Il faut payer pour l'exploitation, mais également pour enfouir le compost en décharge ainsi que pour dédommager l'exploitant du manque à gagner en raison de l'impossibilité de vendre ce produit toxique.

Enfin, le Président du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65) est allé visiter l'usine de Montpellier en 2010. Lors de la réunion publique du 17 octobre 2013, il a reconnu que les nuisances engendrées par cette usine, lors de sa visite, étaient horribles.

La même année, un grave incendie a réduit considérablement le fonctionnement de cette usine, l'obligeant à fonctionner qu'à 65% de ses capacités (sources ADEME).

Toujours en 2010, le plan d'élimination des déchets et assimilés (PDEDMA) a été voté, sans que le Président et/ou son Directeur n'interviennent, connaissant les déboires et les nuisances générés par ce procédé de traitement des ordures ménagères.

Bien entendu on nous dira, on vous dira que le SMTD 65 a engagé ce projet dans le plus strict respect de toutes les réglementations qui s'y appliquent. Mais nous ne pouvons pas croire que l'intérêt de tous, y compris de ceux qui habiteront à proximité ait été pris en compte.

Connaissant les déboires d'installations similaires et cela juste avant que le PDEDMA soit voté, nous estimons que le Président et le Directeur du SMTD 65 auraient pu et dû faire preuve de courage intellectuel et intervenir auprès des élus, afin qu'une proposition et qu'une solution plus responsables soient retenues.

Si le traitement des ordures ménagères reste une nécessité. Au vu des nuisances que représentent le projet retenu par le SMTD65, il ne peut se faire sur le site retenu qui se trouve à 600 mètres des écoles, d'une structure accueillant des personnes handicapées et surtout à 200 mètres des premières habitations.

Il n'est absolument pas fiable et **plusieurs pays européens l'ont rejeté.**

En tout premier lieu, le SMTD doit revoir le tri sélectif qui se fait actuellement (beaucoup de produits polluants vont dans le bac des ordures ménagères). Il doit opter pour un tri beaucoup plus approfondi et responsable tel qu'il se fait déjà dans certains départements (Vendée entre autre).

Sinon le résultat du traitement présentera trop de résidus toxiques et de métaux lourds, rendant les produits issus du recyclage impropres à l'utilisation pour les agriculteurs.

QUE DEVIENDRONT ALORS CES PRODUITS "POLLUES" ?

En conclusion, les associations, représentant des habitants, des riverains, des exploitants agricoles et des entreprises, disent **NON A L'USINE DE TRI MECANO BIOLOGIQUE.**

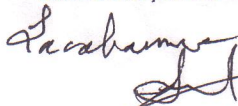
A.D.R.I.S.E

Association de Défense des Riverains des
Stations de déchets d'Épuration et de
traitement de déchets



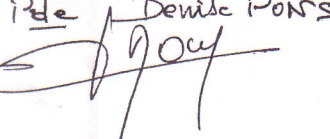
PPR 65

Propriété Privée Rurale
des Hautes-Pyrénées



UNPI 65

Chambre Syndicale des Propriétaires et
Copropriétaires des Hautes-Pyrénées

De Denise PONS


A.A.F.C.C. de Tarbes III

Aide et Actions en Faveur des Citoyens
du Canton de Tarbes III

Po Patrick Milot
